

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 11 février 2025, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. :

Demande de dérogation mineure n° DM-01-2025 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Monsieur Jean-Luc Messier, mandataire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de son bâtiment d'élevage sis au 240-A, rang du Bas-de-la-Rivière Sud (BRS), portant le numéro de lot 6 351 989 et situé en zone n° 504.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment d'élevage à une distance de 115 mètres de la résidence sise au 240, rang BRS, alors que la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance séparatrice à un minimum de 132 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 17 mètres sur la norme actuellement en vigueur.**

Le tout, tel que décrit et illustré au dossier n° 2024.285, signé et scellé par Mme Raphaëlle Boucher, ing. pour *Lemay Choinière consultants*, en date du 24 janvier 2025.

Fait à Saint-Césaire ce 27 janvier 2025.

Nancy Bernier,
greffière